



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION
AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2022 INTITULÉ :**

« Règlement numéro 305-2022, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 221 afin de modifier la tarification et des dispositions sur l'abattage d'arbre. »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 septembre 2022, le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement numéro 305-2022 intitulé : « *Règlement numéro 305-2022, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 221 afin de modifier la tarification et des dispositions sur l'abattage d'arbre.* »

Ce règlement a pour objet de modifier la tarification pour le dépôt de toute demande de PIIA. Ce règlement a aussi pour objet de modifier les dispositions sur l'abattage d'arbre dans les cas des arbres dangereux, morts ou malades, donner à l'inspecteur en bâtiment et environnement la discrétion de permettre l'abattage de ces arbres sans passer par le CCU.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation le 27 septembre 2022, à 19 h 00**, au 2081, chemin Way's Mills Barnston-Ouest ;

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au www.barnston-ouest.ca ou au bureau de la Municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Barnston-Ouest, ce 12 septembre 2022.

Sonia Tremblay
Directrice générale, greffière-trésorière